



Commune de **B E R T R A N G E**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BERTRANGE**

SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2026

Date de l'annonce publique : 03.07.2026

Date de la convocation des conseillers : 02.07.2026

Présents : MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Roger MILLER et Marc LANG, échevins
M. Frank COLABIANCHI, Mme Monique SMIT-THIJS, M. Guy WEIRICH, Mmes Nadine SCHARES,
Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS (points 1 - 8A), Mmes Yolande SCHUSTER,
Nadine PHILIPPE, Mme Mariette GALLMEISTER, M. Stefan GLOBER, conseillers,
M. Georges FRANCK, secrétaire
Excusé : M. Marc RAUCHS, conseiller (point 8B - 16B)

10.A LOTISSEMENT DE 2 PARCELLES SISES À BERTRANGE, RUE DE LUXEMBOURG, EN 3 LOTS

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande du 17 juin 2026 présentée par le bureau de géomètres GEOCAD s.à r.l. de L-1912 Luxembourg, 98 rue du Grünwald, en nom et pour le compte de la société BOURG s.a., en obtention de l'autorisation de lotisser 2 parcelles sises à Bertrange, dans la rue de Luxembourg, en trois lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres GEOCAD s.à.r.l., plan n° 16482-04(a) du 08.06.2026,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par le bureau de géomètres GEOCAD s.à.r.l. de L-1912 Luxembourg, 98 rue du Grünwald, en nom et pour le compte de la société BOURG s.a., en obtention de l'autorisation de lotisser 2 parcelles sises à Bertrange, dans la rue de Luxembourg, en trois lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 14 juillet 2026

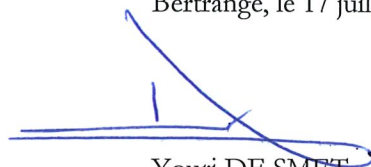
Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 10 juillet 2026 portant approbation de la demande de lotissement présentée par le bureau de géomètres GEOCAD s.à.r.l. de L-1912 Luxembourg, 98 rue du Grûnewald, en nom et pour le compte de la société BOURG s.a., en obtention de l'autorisation de lotir 2 parcelles sises à Bertrange, dans la rue de Luxembourg, en trois lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 17 juillet 2026



Youri DE SMET
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire